PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 21 mars 2023 à 19h

Présents: Anne BOLLACHE (sauf pour le vote des CA 2022), Sébastien BOYER (arrivé à 19h30), Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON (arrivé à 19h25), Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT (arrivée à 19h08) et Fabienne FASQUELLE.

Absents représentés :

- Joseph CARTIGNY représenté par Laure MARTIN
- Christine FUNAZZI représentée par Laurence MOUROT

Absents: Nathan DI MENNA et Jean-Luc DORMANT.

Nombre de conseillers en exercice: 19 - Présents: 15 (14 pour vote CA) - Votants: 17 (16 pour vote CA)

Date de la convocation: 17 mars 2023

Monsieur Jacques GROSGURIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

Après modifications faites, le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire informe que le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier est conforme au compte administratif du budget annexe « eau et assainissement » pour ce même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022 du budget annexe « eau et assainissement ».

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire rappelle que les élus ont reçu en amont du Conseil Municipal une note de présentation des comptes administratifs 2022 et des budgets primitifs 2023. Cette note sera transmise en Préfecture avec les documents budgétaires.

Après présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « eau et assainissement », Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à monsieur Sébastien BOYER afin de procéder au vote de ce compte administratif.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
D/ll. t		422.024.07		420 562 45		271 506 52
Résultats reportés		132 024,07		139 562,45		271 586,52
Opérations de l'exercice	503 900,94	711 010,31	227 481,01	855 365,00	731 381,95	1 566 375,31
TOTAUX	503 900,94	843 034,38	227 481,01	994 927,47	731 381,95	1 837 961,83
Résultats de clôture		339 133,44		767 446,44		1 106 579,88
Restes à réaliser			102 869,88	25 546,00	102 869,88	25 546,00
TOTAUX CUMULES	503 900,94	843 034,38	330 350,89	1 020 473,45	834 251,83	1 863 507,83
Résultats définitifs		339 133,44		690 122,56		1 029 256,00

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « eau et assainissement ».

5. AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire précise que les résultats de clôture de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de fonctionnement de 339 133,44 € et un excédent d'investissement de 767 446,44 €. Le solde des restes à réaliser en investissement est négatif de 77 323,88 €.

- > Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports ci-dessous sur le budget annexe 2023 « eau et assainissement » :
 - 1068 : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
 - o 1068 : Affectation complémentaire en réserve en recettes d'investissement : 200 000,00 €
 - o R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 767 446,44 €
 - o R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 139 133,44 €

6. BUDGET PRIMITIF 2023 ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire présente le budget 2023 annexe « eau et assainissement ». Elle confirme l'ampleur des travaux à mener sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement pour répondre aux réglementations et aux exigences imposées par la DDT et l'Agence de l'Eau. Ces travaux sont ciblés dans les schémas directeurs pour les prochaines années. Elle rappelle que la compétence « eau et assainissement » sera transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026. Une étude lancée par la CCRAPC est actuellement en cours.

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2023 du budget annexe « eau et assainissement » est faite en séance.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	973 533,44	973 533,44
INVESTISSEMENT	2 626 495,44	2 626 495,44

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur les réseaux (Rue Bir Hakeim/Courbatière) la commune devra souscrire un emprunt de 1 000 000 €. Des subventions devront être sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau. Madame le Maire rappelle que ces travaux sont nécessaires et ont été ciblés dans les schémas directeurs afin de réduire les fuites sur ce secteur. Un marché de travaux devrait être lancé courant 2023. Monsieur Joël BROYER demande s'il serait possible de quantifier les économies qui seront réalisées à l'issue de ces travaux. Madame le Maire précise que d'autres emprunts seront très probablement nécessaires dans les années à venir pour effectuer les autres travaux. Ceux-ci auront un impact sur le budget principal par rapport à la voirie et à l'eau pluviale.

Monsieur Jacques GROSGURIN informe que compte tenu des nombreuses recherches et réparations de fuites effectuées sur le réseau d'eau potable, le rendement pour l'année 2022 a progressé par rapport aux années antérieures. Monsieur Christophe EUSEBE souligne que par conséquent le prix de vente de l'eau devrait diminuer. Il est précisé que ce point sera évoqué lors du transfert de compétences afin d'essayer de stabiliser ce prix.

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du mois de décembre dernier, les élus avaient décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023 car ceux-ci avaient été augmentés de manière importante en 2022.

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget annexe « eau et assainissement » de l'exercice 2023, conformément au tableau présenté ci-dessus.

7. COMPTE DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL M14

Madame le Maire informe que le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier est conforme au compte administratif du budget principal pour ce même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022 du budget principal.

8. <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL M14</u>

Madame le Maire précise que les coupes de bois perçues en 2022 (200 000 €) restent exceptionnelles expliquant l'excédent de fonctionnement de l'année 2022.

Après présentation faite du compte administratif 2022 du budget principal, Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à monsieur Sébastien BOYER afin de procéder au vote de ce compte administratif.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		684 272,32	221 263,01	A1-11111	221 263,01	684 272,32
Opérations de l'exercice	1 340 731,22	1 792 200,32	362 933,15	985 911,39	1 703 664,37	2 778 111,71
TOTAUX	1 340 731,22	2 476 472,64	584 196,16	985 911,39	1 924 927,38	3 462 384,03
Résultats de clôture		1 135 741,42		401 715,23		1 537 456,65
Restes à réaliser			433 625,76	197 555,00	433 625,76	197 555,00
TOTAUX CUMULES	1 340 731,22	2 476 472,64	1 017 821,92	1 183 466,39	2 358 553,14	3 659 939,03
Résultats définitifs		1 135 741,42		165 644,47		1 301 385,89

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

9. AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE BUDGET PRINCIPAL M14

Madame le Maire précise que les résultats de clôture de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de fonctionnement de 1 135 741,42 € et un excédent d'investissement de 401 715,23 €. Le solde des restes à réaliser en investissement est négatif de 236 070,76 €.

- > Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports ci-dessous sur le budget principal 2023 :
 - o 1068 : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
 - o 1068 : Affectation complémentaire en réserve en recettes d'investissement : 450 000,00 €
 - o R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 401 715,23 €
 - o R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 685 741,42 €

10. BUDGET PRIMITIF 2023 PRINCIPAL M14

Madame le Maire présente le budget principal 2023 et propose, comme prévu dans le CGCT, de le voter en suréquilibre en section de fonctionnement de 600 000 € afin de conserver une épargne de précaution car actuellement les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement, et ce à cause de l'augmentation du prix du gaz annoncée pour 2023 (multiplié par 3) et qui devrait se poursuivre en 2024. Elle souligne son inquiétude face à cette situation financière et précise qu'il conviendra de trouver des recettes supplémentaires et/ou de diminuer les dépenses d'énergies.

Madame le Maire précise qu'un emprunt de 800 000 € devra être souscrit afin de réaliser les travaux de voiries et d'eaux pluviales Rue Bir Hakeim/Courbatière (en lien avec les travaux à faire sur les réseaux d'eau potable et assainissement).

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2023 du budget « principal » est faite en séance.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 797 389,42	2 397 389,42
INVESTISSEMENT	2 045 470,23	2 045 470,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget principal de l'exercice 2023, conformément au tableau présenté ci-dessus.

11. REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe que le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes pour l'année 2023 est fixé à 136 116 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de 136 116 € de l'attribution de compensation pour l'année 2023.

12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les différentes demandes de subventions des associations ont été étudiées pour l'année 2023. Madame le Maire propose d'attribuer aux associations les subventions présentées en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention N.CURTINE), valide les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023 (tableau annexé au compte rendu).

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JUJURIEUX

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2023, une subvention d'un montant de 7 500 € au profit du CCAS de Jujurieux a été proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 7 500 € au profit du CCAS de JUJURIEUX pour l'année 2023.

14. TARIF POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UN USAGE OCCASIONNEL

Madame le Maire rappelle la délibération prise en 2022 concernant la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre à des commerçants ambulants de s'installer sur le territoire de la commune. Une redevance annuelle de 200 € pour l'occupation du domaine public, 1 fois par semaine, dans le cadre d'un droit de place avait été fixée. Elle souhaite mettre en place également une tarification pour des usages dits occasionnels à hauteur de 50 € par jour.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance forfaitaire à 50 € par jour pour des demandes dites occasionnelles et approuve la mise en place d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

15. RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CCRAPC

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon a fait l'objet d'un contrôle en 2022 de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2016 et suivants. Elle souligne que le rapport d'observations définitives a été transmis à l'ensemble des élus pour lecture et prise de connaissance. Elle précise que certaines recommandations précisées dans ce rapport ont déjà fait l'objet de régularisations par la Communauté de Communes. Toutefois, concernant la zone d'activité économique de Jujurieux dites « Ecosphère de proximité » (recommandation n°2), elle rappelle que le transfert de la compétence en matière de zone d'activités économiques est devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 et qu'il conviendra de finaliser rapidement la rétrocession des terrains concernés par cette observation (2 parcelles de 5 060 m²).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

16. <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

- Le Centre Social « Le Cocon » dont le siège social est basé à Neuville-sur-Ain (Thol) assurera des permanences dans les différentes communes du territoire afin de proposer leurs services et créer du lien avec la population. Des actions en faveur des jeunes de 11 à 25 ans seront prévues.
- Le SDIS a transmis son livret opérationnel 2022 = 142 interventions sur la commune de Jujurieux (dont 102 secours à la personne) et 325 sorties de secours par le centre de Jujurieux (dont 208 secours à la personne)
- La prochaine commission « finances » se déroulera le lundi 3 avril à 19h (taux d'imposition pour l'année 2023 et tarification de l'espace culturel pour 2025).
- Les sujets à diffuser dans le prochain Petit Susurrien devront être transmis avant la commission communication fixée le mercredi 29 mars 2023.

17. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel BLANCHET informe de la demande reçue pour la réparation du chemin de Paradis et la réponse à apporter.
- Monsieur Frédéric MONGHAL informe que monsieur Nicolas ASTIER s'interroge sur l'existence de caves sous le lotissement du Clos du Grand Pré.
- Madame Fabienne FASQUELLE :
 - o informe de la demande de madame BUFFET concernant la boite aux lettres disparue suite aux travaux de ravalement de façade. Madame le Maire va relancer la Poste à ce sujet.
 - o précise qu'un mail sera envoyé par ses soins aux élus pour rappeler le fonctionnement de l'affichage des panneaux à l'entrée de village.
- Monsieur Christophe EUSEBE rappelle que les élus doivent être vigilants lors de la distribution des bulletins ou autres afin de prendre uniquement la quantité nécessaire à chaque tournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h05.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 11 avril 2023 à 20h.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 11 avril 2023

S	IGNATURES
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE	Jacques GROSGURIN
	AIN *

Affiché en mairie et sur le site internet le 14 avril 2023



	Demandé	2023	Confirmé
Amicale des Donneurs de Sang			100€
APEL - Ecole St Joseph	į.	10 €/élèves CM2 Jujurieux (4 élèves) - Livres	40 €
Club de Couture	150€		150€
	750€		€00 €
Association Ensemble Harmonique	1	150 €/élèves de Jurieux (max 3 élèves)	450€
FEL'AIN pour l'autre	€000 €		200€
Juju Loisirs	300€		300€
Judo Club	300€		300€
Culture et Loisirs (Festi 2 rives)	700 €		700€
Studio de la Soierie (Les musicales des Soieries)	€000		300€
Office Culturel (Ishtaar)			1 000 €
	2 500 €		200€
Sou des Ecoles Laïques	1	10 €/élèves CE2 (max 32 élèves) - Livres	320€
Jeunes Sapeurs Pompiers	150€	50 €/JSP de Jujurieux (2 JSP)	100€
Restos du Cœur de l'Ain	-		200€
Les amis du Sougey et de la Bresse			200€
		TOTAL SUBVENTIONS	5 760 €